

M. LALONDE: Nous n'avons pas cru qu'une fois le colis reçu, l'ancien combattant se donnerait la peine de nous envoyer un récépissé. Cela pourrait porter à confusion plus qu'autre chose.

M. WEICHEL: Ces cartes de demande sont-elles encore disponibles dans tous les bureaux de poste?

M. LALONDE: Oui, même si certains bureaux en manquent peut-être. Mais en général, elles sont disponibles dans les bureaux de poste. Nous en recevons encore.

Mais, en vertu du nouveau système, nous considérons qu'il nous faut expédier les colis sans retard et, lorsqu'ils nous sont renvoyés, il faut obtenir les adresses exactes au moyen d'une autre carte-formule ou par d'autres modes de publicité.

M. WEICHEL: N'êtes-vous pas d'avis que les bureaux de poste devraient toujours être pourvus de ces cartes?

M. LALONDE: Nous n'y voyons pas d'objection. Mais, en ce qui nous concerne, si nous avons la bonne adresse, nous n'avons pas besoin de la formule de demande. C'est seulement dans les cas où les colis sont retournés, parce qu'ils ont été envoyés à la mauvaise adresse, que nous aurons besoin d'une demande. Je crois qu'il nous faudra rédiger une nouvelle formule, différente de l'autre.

M. WEICHEL: Lorsque j'étais maître de poste, on me demandait parfois si nous avions des cartes postales pour demander des médailles. On nous disait qu'ayant oublié de donner une carte, il fallait bien en donner une.

M. LALONDE: Il fallait remplir une formule de demande dans ce temps-là.

M. ROGERS: Ne pourriez-vous pas afficher un avis dans les bureaux de poste?

M. LALONDE: Une pancarte?

M. ROGERS: Oui, une simple pancarte.

M. LALONDE: Nous y avons pensé. Il pourrait en résulter quelques demandes.

M. ROGERS: Cela pourrait être utile dans le cas de ceux qui sont intéressés. Mais beaucoup ne le sont pas.

M. LALONDE: Je crains que cela n'ait qu'un dixième de l'efficacité de la méthode que nous tentons d'employer maintenant.

M. WEICHEL: A mon avis, environ 10 p. 100 seulement des gens regardent le tableau d'affichage dans les bureaux de poste.

M. SPEAKMAN: Étant donné qu'environ 20 p. 100 des colis sont retournés, je me demande si le Ministère a songé à s'informer auprès de la Légion pour obtenir des adresses plus exactes. Je me suis rendu compte que les bureaux de la Légion à travers le pays suivent d'assez près les anciens combattants de leur région.

M. LALONDE: Ils ne sont renseignés qu'au sujet de leurs propres membres. Je suis d'avis que ceux-là ont déjà demandé et reçu leurs médailles.

M. SPEAKMAN: Je ne partage pas cet avis, parce que je connais, dans notre filiale, aux moins deux douzaines d'anciens combattants qui auraient pu recevoir ces médailles (jusqu'à trois dans bien des cas) et qui ne se sont pas donné la peine de les demander. Mais je songe surtout au nombre de colis retournés.

M. LALONDE: C'est exact.

M. SPEAKMAN: Dans ma filiale, nous savons les noms de presque tous les anciens combattants de la région, même s'ils ne sont pas membres de la filiale. Nous considérons que c'est là notre devoir.